

# RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°18 - Mai 2004

**Résistons ensemble c/o CiCP, 21<sup>er</sup>, rue Voltaire, 75011 Paris | Site : <http://www.resistons.lautre.net>  
Pour recevoir ce bulletin par internet, écrire à : [resistons\\_ensemble@yahoo.com](mailto:resistons_ensemble@yahoo.com)  
Pour recevoir ce bulletin par la poste, envoyer un carnet de timbre pour dix numéros**

Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires.

## Maman, elle sert à qui, la police ?

La police et le Medef de Seine-Saint-Denis viennent de signer un accord pour "sécuriser" les entreprises du département. C'est une première. Comme toujours, le 93 sert de laboratoire pour tester ce qu'on projette à l'échelle du pays. On a connu les flics qui chassent les ouvriers qui occupent leur entreprise, les vigiles qui protègent les patrons qui déménagent en cachette les machines, maintenant les patrons et les policiers font un pas en avant en "privatisant" leurs rapports. De son côté, le rectorat de Paris a signé un accord avec la justice qui ouvre les établissements scolaires à son intervention directe. Procureurs et flics, à l'école et à l'usine, le maillage est presque complet. Il ne manque que le contrôle des crèches et des maternelles.

Il y a plus de 150 ans, Marx écrivait que l'État n'est "qu'une bande d'hommes en armes et ses annexes". L'armée, la police, les tribunaux et les prisons c'est l'essentiel de l'État, le reste ses "annexes". Ils servent à assurer, par la force, la paix sociale, pour que chacun garde sa place. Les misérables en bas et les possédants là-haut. Avec la crise, la "bande d'hommes en armes" s'embarrasse de moins en moins de décor démocratique. Le policier et le patron, la matraque et la pompe à fric s'affichent sans honte ensemble. Depuis la naissance jusqu'à la mort, le Medef et son État veulent nous faire vivre dans l'ombre des matraques levées.

### ➤ Justice pour Mourad, ne l'oublions pas !

En mars 2003, Mourad, 17 ans a été abattu d'une balle dans la nuque par les gendarmes. Le 3 mars dernier, le substitut du procureur a reçu une délégation du "Comité justice pour Mourad" qui accompagnait sa maman au palais de justice de Nîmes. La seule réponse du procureur consistait à leur remettre le décret vichyste n° 174 de 1943, pris contre la Résistance, qui permet aux gendarmes l'usage des armes sans contrôle et en toute impunité. Le Comité dénonce cette loi qui évoque les "corvées de bois" d'époques révolues et un retour à la peine de mort. Il souhaite l'abrogation du décret n° 174 et demande à signer la pétition pour réclamer la mise en examen de tous les gendarmes présents sur le lieu du drame qui a coûté la vie à Mourad. "Comité justice pour Mourad" - CJM 8, place Galilée 30900 Nîmes, Tel : 04 66 62 30 76, mël : madmib@free.fr

## ➤ SUR LE VIF

### Récit de violences policières...

*"Depuis plusieurs années, nous exerçons une activité commerciale sur la voie publique dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Nous sommes, ma sœur et moi, victimes depuis 2 ans de harcèlement, d'abus de pouvoir et de violences de la part d'une équipe de police en uniforme. Des plaintes à leurs officiers et commissaire pour dénoncer leurs comportements n'ont fait qu'installer un climat de tension et ont amené ces policiers à nous agresser. Nous avons décidé de déposer une plainte à l'IGS ce qui n'a fait qu'aggraver notre cas au yeux de ces policiers. Le 6 mars 2004, ces mêmes policiers furieux de nous voir, ont perdu le contrôle d'eux-mêmes et se sont mis à saccager, sauvagement, le stand de ma sœur, j'ai tenté de les prendre en photo. Les policiers se sont jetés sur moi et m'ont arraché l'appareil des mains, qui a mystérieusement disparu.*

*Un des 2 policiers (femme) s'est mis à nous asséner des coups de poings, ma sœur s'est retrouvée au sol avec la bouche pleine de sang, la lèvre ouverte et une dent cassée."*

**Pour soutenir L. et M., accusées de rébellion et violences à agent, soyez présents le 18 juin prochain à 9h00 à la 13<sup>ème</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris (Métro : Cité).**

## ➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

**Pas de justice, pas de paix !** Le 31 mars, près des Baux-de-Provence, Toufik, 17 ans, reçoit une balle en pleine tête. Au volant d'une voiture sans permis, le jeune homme qui cherchait à échapper à un contrôle de police effectuait un demi-tour lorsque le coup de feu est parti. Aucune légitime défense, l'adjoint de sécurité parle d'un "accident", le coup serait parti tout seul en somme, encore aurait-il fallu pour cela que la sécurité de l'arme de cet apprenti tireur d'élite ait été préalablement levée. Dans les jours qui ont suivi ce drame, Sofiane, le frère de Toufik, accusé d'avoir frappé un policier et proféré des menaces, est condamné à 6 mois de prison dont 5 avec sursis et 1 000 euros d'amende. L'adjoint de sécurité est emprisonné pour "violence volontaire avec arme par personne dépositaire de l'autorité publique". Il faut poursuivre la mobilisation pour que l'affaire ne puisse être étouffée. Bonne nouvelle : Toufik est sorti de son coma le 28 avril.

**C'est dans les gènes ?** Charles Hoareau, responsable du comité chômeurs de la CGT des Bouches-du-Rhône devait être soumis à un prélèvement, avec 200 autres personnes, en vue de son inscription au Fichier national des empreintes génétiques. Il avait été condamné en janvier 2000, à 5 mois de prison avec sursis pour "violence volontaire" contre des policiers lors d'une action pour empêcher l'embarquement d'un sans-papiers tunisien en cours de régularisation. Il a refusé le prélèvement, ce refus est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 1 143,37 euros d'amende (!). Rappelons que c'est sous le gouvernement Jospin que le fichier génétique a été élargi aux infractions autres que celles concernant la délinquance sexuelle. Sarkozy et Perben n'ont fait que l'élargir encore plus et faciliter son usage. Désormais il suffit d'être soupçonné (!) d'être auteur de "vols, d'extorsions, de destructions, dégradations etc." pour être ainsi marqué à vie. Il faut défendre Charles Hoareau, comme les autres "prélevés". On ne peut que se féliciter des protestations de la direction de la CGT contre ce fichage qui vise l'action syndicale. Mais malheureusement nous n'avons pas entendu les dirigeants syndicaux s'élever et se mobiliser contre les lois LSQ de Jospin ni celles de Sarkozy-Perben quand il était encore temps d'empêcher leur adoption.

**Pétition de soutien à Charles Hoareau :**  
[http://marseille.naros.info/petition.php3?id\\_article=462](http://marseille.naros.info/petition.php3?id_article=462)

**Un témoin gênant...** À la gare St-Lazare, le 30 mars dernier, le couloir du métro parisien est la scène d'une interpellation musclée. Patrick Brosselin, 56 ans, journaliste au reportage sportif de l'AFP et délégué du personnel SUD-AFP, est, comme de nombreux voyageurs présents sur les lieux interloqué par la violence de ces agissements. Ils sont plusieurs à demander aux policiers de garder leur sang froid. Mais Patrick a le tort de réclamer "qu'ils se comportent en citoyens". Applaudi par les témoins il est néanmoins menotté et placé en garde à vue. Libéré après 29 heures, il devra comparaître le 14 janvier 2005 pour "outrage" et "résistance avec violence".

**Pour organiser sa défense, SUD-AFP demande à tout témoin de son interpellation de bien vouloir les contacter au 06 80 21 27 70 ou d'écrire à [sud-afp@noos.fr](mailto:sud-afp@noos.fr) ou à Patrick Brosselin, AFP service des sports, 13, place de la Bourse, 75002 Paris.**

**Verdict pour les anti pub** Le tribunal de grande instance de Paris a condamné mercredi 28 avril neuf membres d'un commando anti pub à verser un total de 12800 euros de dommages et intérêts à la régie publicitaire de la RATP. Deux personnes sont condamnées à 400 euros d'amende pour avoir collé une petite affiche sur un panneau publicitaire. Samuel Landon, le créateur du site internet "stopub", a été condamné solidairement avec ces deux personnes. Six autres militants ont écopé de 2000 euros de dommages et intérêts chacun pour des dégradations plus importantes. Tous doivent en plus verser 500 euros aux plaignants pour couvrir les frais de procédure, ainsi qu'un euro symbolique à la RATP. La RATP et Métrobus réclamaient solidairement 922 000 euros aux 62 personnes au titre de leur responsabilité civile.

**Soutien financier (même de 1 euro !):** R.A.P., 53 rue Jean-Moulin, 94300 Vincennes, en mentionnant "collectif des 62".

**➤ La LEN** La Loi sur l'Économie Numérique (LEN) a été votée en seconde lecture par le Sénat le 8 avril 2004. Elle se trouve actuellement examinée par une commission mixte paritaire qui a rendu son rapport le 27 avril. Elle pourrait être adoptée définitivement par les deux chambres assez rapidement.

Dans son article 2, cette loi consacre l'autocensure de l'Internet par les fournisseurs d'accès. Ceux-ci seront obligés d'empêcher l'accès aux contenus qui seront jugés illégaux, dès lors qu'ils auront "eu connaissance" de cette illégalité. La loi imagine un système de délation officielle qui fait que tout citoyen ou association qui jugerait qu'un site Internet a un contenu illégal pourrait prévenir le fournisseur d'accès, lequel serait alors tenu de supprimer ce site. La mobilisation de certains milieux de l'Internet associatif contre ce projet de loi doit se poursuivre.



## ➤ AGIR À Lyon : rassemblement...

**[extraits de l'appel]** Pendant que sur le territoire français on fêtait joyeusement la fin de la guerre, le 8 mai 1945, une manifestation organisée par le Parti du peuple algérien, forte de plusieurs milliers de personnes, s'ébranle de la gare de Sétif. Un commissaire de police tire sur un porteur du drapeau algérien, hissé pour la première fois, et le tue. La manifestation dégénère. La répression est atroce, [...]

Il est important de mettre au grand jour ces événements fâcheux du passé colonial de la France, qui ne sont pas mentionnés dans les livres d'histoire.

**Un rassemblement aura lieu Place Bellecour le vendredi 7 mai à 18h30, ainsi que d'autres événements dans la semaine précédant le 8 mai. Renseignements : [temoinslyon@free.fr](mailto:temoinslyon@free.fr)**

**À Paris, le FRAP** Le Festival des résistances et des alternatives de Paris Le FRAP aura lieu du **14 au 31 mai**, avec entre autres :  
**Le lundi 17 mai :** Projection/ débat autour de *MIB* un film de Reynold Bertrand au Barbizon (141, rue de Tolbiac, Paris 13<sup>e</sup>) à 20h.  
**Le dimanche 23 mai :** Journée contre l'enfermement. Projections et débats au Barbizon (141, rue de Tolbiac, Paris 13<sup>e</sup>) à partir de 14h. Avec entre autre : "La logique sécuritaire, vieille comme l'Etat" - "Contre la construction de nouvelles prisons, les longues peines et l'isolement" - "Le délit d'outrage et rébellion"...  
**Le vendredi 28 mai :** 1984-2004 Action Big Brother à Châtelet 18h  
**Le programme complet, plus d'infos sur <http://frap.samizdat.net>**

## Forum européen de la FASTI

Après le forum 2002 à Paris la Fasti organise un forum européen les 29, 30 et 31 mai 2004 à Bruxelles sur le thème "Politiques européennes d'immigration" et "Politiques d'apartheid camouflées".

**Contactez la Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés pour des informations complémentaires et/ou inscriptions.** Fasti, 58, rue des Amandiers 75020 PARIS - Téléphone : 01 58 53 58 44 - Email : [comsejour@fasti.org](mailto:comsejour@fasti.org).